

Délibération n° 132 du Comité syndical

Présents : 38

Excusés : 11

Absents : 0

Séance du 13 juin 2008

Le Comité syndical, convoqué conformément à la loi, s'est réuni en séance publique à Strasbourg

Président : Jacques BIGOT

Secrétaire : Roland RIES

Budget supplémentaire 2008

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

Arrête, par chapitre, le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2008 du Syndicat mixte tel que figurant au document budgétaire ci-joint, aux sommes suivantes :

I – EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitres

<i>011 Charges à caractère général</i>	<i>9 375,19 €</i>
<i>012 Charges de personnel et frais assimilés</i>	<i><u>20 000,00 €</u></i>
<i>TOTAL</i>	<i>29 375,19 €</i>

RECETTES

Chapitre

<i>002 Excédent de fonctionnement</i>	<i><u>29 375,19 €</u></i>
<i>TOTAL</i>	<i>29 375,19 €</i>

II – EN SECTION D’INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre

001 Déficit d’investissement reporté

TOTAL

825,51 €

825,51 €

RECETTES

Chapitre

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé

TOTAL

825,51 €

825,51 €

*Adopté par le Comité syndical
en date du 13 Juin 2008*

Pour extrait conforme

Jacques BIGOT
Président du Syndicat mixte
pour le SCOTERS